



Le Chêne de l'Ecureuil asbl **Secteur Arpèges & Cie**

Clos Pierre Baeyens 4 - 7711 Dottignies

www.arpegesetcie.be – www.lechenedelectureuil.be

Afin de mettre à jour nos listes et de contrer les changements de numéro de téléphone, d'adresse mail, d'adresse postale et autre qui ne nous auraient pas été communiqué en cours de saison, nous vous demandons de remplir ce formulaire, même si vous faites partie des « anciens ».

L'adresse mail et le numéro de GSM sont nos principaux moyens de contact. Merci de les renseigner de manière claire et complète.

1. Coordonnées

Nom: Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Tél. Fixe: G.S.M :

Courriel :

2. Atelier choisi (entourer votre choix)

Ateliers : Eveil musical – Guitare acoustique – Guitare électrique – Guitare basse –
Batterie – Chant enfant – Chant adulte

Niveaux : Débutant – Intermédiaire – Confirmé

3. Santé

Personne à contacter en cas d'urgence pendant les activités.

1.Nom:Tél
.....

2.Nom:Tél
.....

Est-il/elle allergique ?

A certains produits alimentaires? oui/non Lesquels?.....

A certains médicaments? oui/non Lesquels?.....

Doit-il/elle prendre des médicaments lors des animations? oui/non

Lesquels?.....

4. Divers

Autres informations que vous estimez nécessaires à nous communiquer :

.....

5. Règlement l'Ordre Intérieur

A. Définition, mission, organisation.

- L'asbl « Le Chêne de l'Ecureuil », dans le cadre des ateliers de guitare acoustique, de guitare électrique, de guitare basse, de batterie, de chant et d'éveil musical, accueille les enfants, adolescents et adultes, avec du personnel bénévole qualifié.
- Les participants doivent impérativement, être inscrits au préalable.
- La Fête de la guitare programmée en mai est le moment pour tous les élèves de montrer leur savoir-faire mais également de se réinscrire pour l'année suivante.
- Un partenariat a été initié avec la « Ferme des Jeunes » a.s.b.l. pour l'organisation des cours.
- Pour le bon déroulement des cours, il est impératif que les élèves respectent les horaires établis. Par respect pour les autres élèves et pour l'animateur de l'atelier, les retards ne peuvent être acceptés que s'ils ont un caractère exceptionnel. Les retards systématiques seront considérés comme un manque d'intérêt pour l'atelier concerné et pourront aboutir à l'exclusion de cet atelier.
- Participer à un atelier sous-entend être en possession du matériel nécessaire demandé (instrument, accessoires, partitions, ...), et ce, par élève.
- Le calendrier des ateliers est établi en début de saison et est disponible sur le site Internet. Cependant, si un atelier devait ne pas pouvoir être assuré, les participants de cet atelier seront contactés par mail ou SMS.
- A l'inverse, si un participant devait être absent, il serait appréciable qu'il en fasse part au professeur concerné.

B. Sont considérés comme inscrits, les participants qui :

- Signent « pour accord » le présent règlement d'ordre intérieur.
- Versent à l'inscription un acompte de 40€. Le solde doit être versé pour fin août par virement bancaire au numéro de compte : IBAN :BE22 7320 3006 9647 BIC :CREGBEBB
- Fournissent la fiche de renseignements généraux.

C. Surveillance médicale

Un enfant malade ne peut être accepté.

Aucun médicament ne sera délivré sur place (excepté certains cas exceptionnels dûment mandatés par un médecin).

En cas de problème durant les ateliers, le référent du groupe prend contact avec la personne nommée sur la fiche de renseignements et en cas de situation d'urgence, contacte les services de secours.

D. Personnel d'encadrement.

Les professeurs des différents ateliers sont des personnes passionnées et désirant mettre leur passion au service du public en vue d'apprendre en dehors de la filière académique.

La plupart des professeurs ont suivi un cursus académique et une formation pédagogique. Néanmoins la démarche des cours se veut être pour des jeunes passionnés par l'instrument. Chaque mois, une évaluation entre professeurs et éducateurs de l'association permettra de juger du bon déroulement des cours. En cas de non-respect des règles de savoir vivre, ce comité interpellera la personne concernée ou les parents si celui-ci n'est pas majeur. Le comité se donne le droit d'exclure un élève qui ne respecterait pas les règles de bonne conduite.

E. Assurances.

Les participants sont couverts, durant les cours par l'assurance en Responsabilité Civile.

Il est à noter que cette responsabilité ne pourra être évoquée que dans la mesure où le dommage subi par la personne est la conséquence d'une faute ou d'une négligence de l'asbl Le Chêne de l'Ecureuil.

Les participants restent responsables de leurs actes et des actes de leurs enfants, il leur est conseillé de contracter une assurance en responsabilité civile familiale les garantissant contre les dommages pouvant être occasionnés.

F. Divers.

Les participants autorisent l'asbl Le Chêne de l'Ecureuil à utiliser les éventuelles photos faites dans le cadre des cours ou des festivités pour illustrer les publications de l'asbl et/ou du site internet de celle-ci.

Les GSM, MP3 et instruments de musique restent sous la responsabilité de son propriétaire.

Paiement de l'acompte :

Date et signature « pour accord ».